

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

OBJET

Vote du budget 2024
de la Résidence Autonomie
Le Ronquet

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-François LAPORTE, Vice-Président du CCAS.

Del-2023-octobre-030
N-7.1.1

PRESENTS: S. Ferraro, C. Cambier, J.-F. Laporte,
D. Attuel, E. Roca, G. Jullian, L. Armand,
A. Marie, M. Cruy, O. Vincent, M.-J. Estin,
C. Roche.

POUVOIR(S): T. Lagneau, S. Lagneau.

EXCUSE(S): P. Courcier.

ABSENT(S): H. Tringuet, E. Arrigoni.

SECRETAIRE DE SEANCE: J. Ludwig.

Le Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale, présente aux membres du Conseil d'Administration le budget prévisionnel 2024 de la Résidence Autonomie « Le Ronquet ».

Après étude des prévisions d'occupation, du prix de journée et de chacun des articles tant en dépenses qu'en recettes, Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de le voter.

Ce budget sera ensuite soumis à l'autorité de tutelle.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Après étude des prévisions d'occupation, du prix de journée et de chacun des articles tant en dépenses qu'en recettes, Monsieur le Vice-Président demande au Conseil d'Administration de délibérer pour adopter le budget

prévisionnel de l'exercice 2024 équilibré à 1 220 516,08 € en dépenses et en recettes dont 1 050 762,52 € en section d'exploitation et 169 753,56 € en section d'investissement.

Vu le projet de budget de la Résidence Autonomie pour l'exercice 2024 présenté par Jean-François Laporte dont une note de synthèse est établie ci-dessous ;

Section d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
Dépenses réelles d'exploitation 1 021 312,52 €	Recettes réelles d'exploitation 934 144,18 €
Amortissements 29 450,00 €	Recettes d'ordre d'exploitation 8 459,00 €
	Résultat reporté 108 159,34 €
Total des dépenses d'exploitation 1 050 762,52 €	Total des recettes d'exploitation 1 050 762,52 €

Les dépenses d'exploitation se décomposent comme suit :

- Dépenses afférentes à l'exploitation courante 334 719,52 € (eau, électricité, repas, ...)
- Dépenses afférentes au personnel 416 662,00 €
- Dépenses afférentes à la structure 299 381,00 € (loyers, assurances, entretien du bâtiment et amortissements)

Les recettes d'exploitation se décomposent ainsi :

- Produits de la tarification 768 204,72 € (loyers)
- Autres produits relatifs à l'exploitation 98 563,80 € (repas, remboursement de frais de personnel,...)
- Subvention d'équilibre versée par le CCAS 67 375,66 €

Le résultat reporté est de 108 159,34 € :

- 24 225,00 € reporté de la gestion 2021
- 77 709,34 € de la gestion 2022
- 6 225,00 € de reprise de la réserve de compensation des charges d'amortissement du compte 10687,

La section d'exploitation présente un total de 1 050 762,52 € en 2024 contre 1 115 388,88 € en 2023 soit une baisse de 6%. Sur 2024, les dépenses de fluides sont revues à la baisse par rapport au budget voté 2023.

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Dépenses réelles d'investissement 161 294,56 €	Recettes réelles d'investissement 8 600,00,00€
Dépenses d'ordre d'investissement 8 459,00 €	Amortissements 29 450,00 €
	Résultat prévisionnel 2022 reporté 131 703,56 €
Total des dépenses d'investissement 169 753,56 €	Total des recettes d'investissement 169 753,56 €

Les dépenses d'investissement se détaillent comme suit :

- Dépenses d'équipement 152 694,56 €
- Remboursement de cautions 8 600,00 €
- Reprises sur subventions 8 459,00 €

Les recettes d'investissement se détaillent comme suit :

- Encaissement de cautions 8 600,00 €
- Autofinancement 161 153,56 €

Le prix de journée moyen proposé pour 2024 est de 30,42 €. Il se détaille comme suit :

- ✓ T2 39,86 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 1 195,80 €
- ✓ T1bis 29,52 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 885,60 €

Le prix de journée moyen 2023 fixé par arrêté du Conseil Départemental en date du 21 juin 2023 est de 30,14 €.

- ✓ T2 39,86 €
- ✓ T1bis 29,52 €

Les tarifs applicables depuis au 1^{er} juin 2023 sont les suivants :

- ✓ T2 39,86 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 1 195,80 €
- ✓ T1bis 29,52 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 885,60 €

Les prix des repas proposés pour 2024 sont les suivants :

- ✓ Résident 7,31 €
- ✓ Extérieur 10,00 €
- ✓ Repas du soir 4,00 €

Les prix des repas résident sont inchangés depuis le 1^{er} avril 2015. Le tarif du repas extérieur est proposé à 10,00 € au lieu de 9,29 €. En ce qui concerne les repas du soir le tarif reste le même depuis la mise en place de cette prestation en octobre 2019.

Le budget est proposé sans augmentation de tarifs. A l'exception du prix du repas pour les extérieurs. Une subvention d'équilibre versée par le CCAS reste nécessaire à l'équilibre du budget sur l'exercice 2024.

Sur le rapport présenté par le Vice-Président Jean-François LAPORTE,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI à l'exposé du Vice-Président,

ADOpte, le budget prévisionnel de l'exercice 2024 équilibré à 1 220 516,08 € en dépenses et en recettes dont 1 050 762,52 € en section d'exploitation et 169 753,56 € en section d'investissement.

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

20/10/2023

Le Vice-Président,



Jean-François Laporte

